

Madame, Monsieur,

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de votre enfant, nous vous remercions de remettre ce coupon :

à la **mairie** avant **le 30 juin 2022**

☞ si des modifications de présence à la cantine sont à prendre en compte par rapport à l'année 2021/2022.

A défaut de réponse, tout enfant sera inscrit au restaurant scolaire conformément à sa présence en juin 2022.

Pour rappel, le règlement de la cantine peut être consulté sur le site de la mairie : www.ferolles.fr

Le Maire,
David DUPUIS



Nom, Prénom et Adresse du représentant légal : _____

☎ : _____ **@ :** _____

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ **Sexe :** ☐ Féminin ☐ Masculin

Rentrée 2022/2023

Classe : ☐ Petite Section ☐ Moyenne Section ☐ Grande Section ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2

Mangera au restaurant scolaire*

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

☐ Ne mangera pas au restaurant scolaire

Date et signature